

Vandœuvre-lès-Nancy - Vous avez des idées pour la ville ? Proposez-les !

Une enveloppe de 150 000 euros est dégagée par la municipalité pour financer des projets d'intérêt général, destinés à améliorer la qualité de vie des habitants. Les propositions sont attendues jusqu'au 29 février.

L'Est Républicain -



Projets et idées doivent relever d'une thématique qui concerne les compétences de la ville. Photo Fred Marvaux

150 000 euros : c'est le budget alloué par la municipalité pour concrétiser des projets d'intérêt général qui vous tiennent à cœur. Le mode d'emploi en trois questions.

Qui peut participer ?

Tous les Vandopériens dès 16 ans, ainsi que les contribuables locaux et les associations locales.

Selon quels critères le projet est-il jugé recevable ?

Il doit relever d'une thématique qui concerne les compétences de la Ville, à savoir : les arts, la culture et le patrimoine ; les projets des quartiers (espaces publics) ; les projets jeunesse ; les projets environnement ; le numérique ; les sports et les loisirs.

Les projets doivent se situer sur le territoire de la ville de Vandœuvre-lès-Nancy et peuvent concerner la ville dans son ensemble, ou simplement un quartier ou une rue.

Ils doivent être d'intérêt général à visée collective, être compatibles avec les valeurs de solidarité, de cohésion sociale et de respect de l'environnement, et être considérés comme un investissement ne devant pas générer de frais de fonctionnement trop élevés (entretien par exemple).

Quel est le calendrier retenu ?

Il se déroule en quatre phases. Le dépôt des idées et projets s'effectue jusqu'au 29 février, soit via [le formulaire en ligne](#) , soit via un formulaire papier à retirer à l'accueil de la mairie, dans les MJC, à la médiathèque, au parc des sports, à l'école de musique ou à la fabrique des possibles (164 avenue du Général-Leclerc). Dans ce cas, le formulaire est à déposer à l'accueil de la mairie (service démocratie participative) ou par voie postale.

L'étude et l'analyse des projets auront lieu en mars. Les idées jugées recevables feront l'objet d'une étude plus poussée par les services techniques en lien avec le service démocratie participative et les élus référents, afin de déterminer si le projet est réalisable techniquement, juridiquement et financièrement.

Les résultats seront communiqués en avril 2024 avant d'être soumis au vote des Vandopériens. Les projets seront définitivement adoptés fin avril et la réalisation programmée les mois suivants